

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 24/99

ANGOLA

Parution d'un nouveau rapport d'Amnesty International sur les atteintes aux droits humains en Angola

Index AI : AFR 12/05/99

À l'heure où les Nations unies s'interrogent sur leur futur rôle en Angola, le nouveau rapport d'Amnesty International, paru aujourd'hui, entend faire avancer le débat sur la meilleure manière d'assurer la protection des droits humains dans ce pays.

Dans ce rapport, l'Organisation décrit les différentes formes d'atteintes aux droits humains observées en 1998 et conclut qu'il est indispensable, pour instaurer une paix durable en Angola, de prendre des mesures décisives en vue de garantir le respect de ces droits. Le rapport contient également plusieurs recommandations destinées à garantir une certaine protection à la population civile en attendant qu'il soit mis fin à la guerre.

I. Il est recommandé de continuer à surveiller la situation des droits humains et à protéger ces droits en Angola, deux conditions indispensables pour instaurer une paix durable. Le travail des agents civils des Nations unies chargés de surveiller la situation des droits fondamentaux doit notamment se poursuivre dans des régions qui ne sont pas directement affectées par le conflit.

II. Le gouvernement angolais doit se fixer comme priorité de faire cesser les violations commises par ses propres fonctionnaires et veiller à ce que les policiers et les soldats respectent pleinement la législation et les normes nationales et internationales relatives aux droits humains.

III. Les autorités doivent déférer à la justice les personnes soupçonnées d'atteintes aux droits humains.

IV. L'UNITA et les séparatistes de l'enclave de Cabinda doivent respecter les obligations qui leur incombent aux termes de l'Article 3 commun aux Conventions de Genève : protéger la vie et l'intégrité physique des civils non armés et des combattants qui ont rendu les armes l

Pour recevoir une copie de ce rapport ou pour organiser une interview, veuillez vous adresser au service de presse d'Amnesty International à Londres :

Tél. : 44 171 413 5566 / 5729 ou

0 468 670 247 ; courrier électronique : gnevins@amnesty.org

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 24/99

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 24/99

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -